

Audenge instaure des zones non fumeur dans la ville

Jeudi, par le biais d'un communiqué, la Maire d'Audenge Nathalie Le Yondre informait les Audengeois de la création de deux zones non fumeurs aux abords du bassin de baignade, à partir du 1er juillet 2019 ainsi que devant les écoles à partir de la rentrée scolaire 2019/2020.

L'élue explique : « Cette décision d'interdiction de fumer et de vapoter est motivée par plusieurs critères :

- Pour les enfants, afin de montrer l'exemple et éviter l'entrée dans le tabagisme;
- Pour la santé, en luttant contre le tabagisme passif;
- Pour l'environnement, 1 mégot se dégrade en 12 ans et pollue 500 litres d'eau.

Et Nathalie Le Yondre de conclure : « Je compte sur votre compréhension pour respecter ces espaces sans tabac » .

